

Quelques chiffres sur les services consulaires

Canadiens inscrits à l'étranger (nombre approximatif)	46 757
Canadiens vivant à l'étranger, y compris ceux qui ont une double nationalité	3 millions

Passeports (année financière 1985-1986)

Passeports valides en circulation	4 129 946
Nombre total de passeports délivrés	1 005 472
Passeports délivrés par les missions à l'étranger	59 300
Augmentation du nombre total de passeports délivrés par les missions à l'étranger par rapport à l'année précédente	0,33 %

Voyages (année civile 1985)

Nombre total de voyages à l'étranger	39,7 millions
États-Unis (10,7 millions de Canadiens y ont passé au moins une nuit)	37,4 millions
Pays autres que les États-Unis	2,3 millions
Europe (évaluation préliminaire)	1 235 000
Bermudes et Antilles (évaluation préliminaire)	474 000

Activités consulaires (année financière 1985-1986)

Nombre total de dossiers ou de services rendus (approximativement)	572 767
A) Dossiers :	
Rapatriement	382
Hospitalisations ou traitements médicaux	1 558
Décès	1 539
Détentions	1 074
B) Services :	
Passeports	149 711
Citoyenneté	35 411
Juridiques et notariaux	25 683
Demandes d'aide financière ou transfèvements	3 837
Bien-être et demandes de localisation	14 733
Inscription des Canadiens	25 307
Conseils et aide	186 790
Garde d'enfants	867
Demandes diverses et de renseignements généraux (au comptoir)	125 875

Ressources consulaires (année financière 1985-1986)

Avance de fonds moyennant engagement à rembourser

1982-1983	144 000 \$
1983-1984	147 000 \$
1984-1985	102 430 \$
1985-1986	104 261 \$

Recouvrement

38 %

Années-personnes consacrées au travail consulaire, à l'Administration centrale et à l'étranger (nombre correspondant de postes)

198

Plus des deux tiers des personnes acceptées faisaient partie de la catégorie de la famille, des réfugiés ou des personnes acceptées pour raisons humanitaires. Durant la même période, le nombre de visas de visiteurs délivrés par toutes les missions du Canada s'élevait à plus de 271 000.

Le 1^{er} janvier 1986, de nouveaux règlements sur l'immigration entraient en vigueur, établissant de nouveaux critères de sélection pour les immigrants indépendants, désireux de s'établir au Canada. Il est prévu que ces nouveaux règlements permettront de recruter un nombre plus élevé d'immigrants